

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-63 du 22 Février 1982

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construc-
tion et de l'Habitat, de l'intérim du
Camarade **Simon Ifodé OGOUMA**, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération pour
compter du 22 Février 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77- 32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 22 Février 1982, le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant
l'absence du Camarade Simon Ifodé OGOUMA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTPCH-MANC 6 PG/PPC 2
autres Ministères 20 DPE - DLC - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-